

## Note 4 : Prêts, engagements de clients aux termes d'acceptations et provision pour pertes sur créances

### Modification de la convention comptable

Le 1<sup>er</sup> novembre 2006, nous avons adopté les nouvelles règles comptables de l'ICCA concernant les prêts. En vertu de ces nouvelles règles, nous devons amortir les frais reportés de montage de prêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Nous comptabilisons cet amortissement dans le revenu d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste prêts, sur la durée de vie des prêts établis. En vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif, le montant constaté varie tout au long de la durée du prêt en fonction du capital qui reste à rembourser. Avant le 1<sup>er</sup> novembre 2006, des montants égaux relatifs aux frais de montage étaient constatés pour chacun des exercices de la durée de vie du prêt établi.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2006, nous avons rajusté nos frais de montage reportés afin de refléter le solde qui aurait été obtenu si nous avions toujours constaté ces frais selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'incidence a été une diminution des prêts, au poste prêts hypothécaires à l'habitation, de 87 millions de dollars, une diminution du passif d'impôts futurs de 30 millions de dollars et une diminution des bénéfices non répartis de 57 millions de dollars.

### Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tel qu'il est décrit ci-dessus. Selon cette méthode, le revenu d'intérêts est réparti sur la durée prévue du prêt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du prêt. Le taux d'intérêt effectif est défini comme le taux qui actualise exactement les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue du prêt. Le traitement du revenu d'intérêts pour les prêts douteux est décrit ci-après.

Les titres pris en pension ou empruntés représentent les montants que nous recevrons du fait de notre engagement à revendre aux vendeurs d'origine les titres que nous avons achetés, à une date et à un prix prédéterminés. Nous comptabilisons ces instruments comme des prêts.

### Commissions sur prêts

Le traitement comptable des commissions sur prêts varie selon la transaction. Les commissions relatives au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont portées au revenu d'intérêts tout au long de la durée du prêt. Les commissions d'engagement sont portées au revenu d'intérêts tout au long de la durée du prêt, sauf si nous avons lieu de croire que notre engagement ne sera pas utilisé. Dans ce dernier cas, la commission d'engagement est portée aux commissions sur prêts pendant la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées aux commissions sur prêts lorsque la syndication est terminée, à moins que le rendement d'un prêt dont nous avons conservé la gestion soit inférieur au rendement obtenu par d'autres prêteurs comparables participant au financement. Dans ce dernier cas, une portion appropriée de la commission de syndication est comptabilisée comme revenu d'intérêts sur la durée du prêt.

### Engagements de clients aux termes d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable émis par nos clients, que nous garantissons en contrepartie de commissions d'acceptation. Nous disposons de créances compensatoires, totalisant le montant des acceptations, contre nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements. Le montant dû aux termes d'une acceptation est comptabilisé dans les passifs divers et notre créance correspondante est comptabilisée comme un prêt dans notre bilan consolidé.

Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les commissions sur prêts dans l'état consolidé des résultats.

### Prêts douteux

Nous classons les prêts hypothécaires à l'habitation comme douteux lorsque les versements prévus par contrat sont échus depuis 90 jours, ou un an si le prêt est garanti par l'administration fédérale canadienne. Les prêts sur cartes de crédit sont classés comme douteux et immédiatement radiés lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont échus depuis 180 jours. Les prêts à tempérament aux particuliers, les autres prêts aux particuliers et certains prêts aux petites entreprises sont classés comme douteux lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont échus depuis 90 jours, et ils sont normalement radiés lorsque les versements sont échus depuis un an.

Les prêts aux entreprises sont classés comme douteux lorsque nous ne sommes plus raisonnablement assurés de pouvoir recouvrer le capital ou les intérêts dans les délais prévus, ou lorsque les versements sont échus depuis 90 jours, ou encore, dans le cas des prêts entièrement garantis, lorsque les versements sont échus depuis 180 jours.

Nous ne comptabilisons pas de revenu d'intérêts sur les prêts classés dans la catégorie des prêts douteux, et tout revenu d'intérêts comptabilisé et impayé est contrepassé et déduit du revenu d'intérêts.

Les versements sur les prêts aux entreprises qui ont été classés dans la catégorie des prêts douteux sont affectés d'abord au remboursement des frais de recouvrement, du capital et de toutes les radiations ou provisions antérieures, et tout montant restant est alors comptabilisé comme revenu d'intérêts. Les versements sur les prêts qui sont des prêts à tempérament aux particuliers et qui sont classés dans la catégorie des prêts douteux sont affectés d'abord à l'intérêt impayé, puis au solde du capital.

Un prêt est de nouveau classé dans la catégorie des prêts productifs lorsque nous sommes raisonnablement assurés de pouvoir recouvrer en temps opportun la totalité du capital et de l'intérêt conformément aux modalités du prêt, et que le prêt en question ne correspond plus à aucun des critères des prêts douteux.

À l'occasion, nous restructurons un prêt en raison de la mauvaise situation financière de l'emprunteur. Si le prêt cesse d'être considéré comme douteux, l'intérêt sur ce prêt restructuré est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

### Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances inscrite à notre bilan consolidé est maintenue à un montant que nous considérons adéquat pour éponger les pertes sur créances liées à nos prêts, aux engagements de clients aux termes d'acceptations et à nos autres instruments de crédit (tel que nous l'expliquons à la note 5). La portion liée aux autres instruments de crédit est comptabilisée dans les passifs divers à notre bilan consolidé.

La provision est constituée des deux composantes suivantes :

#### Provisions spécifiques

Ces provisions sont comptabilisées pour des prêts spécifiques afin de ramener leur valeur comptable au montant que nous prévoyons recouvrer sur ces prêts. Nous réexaminons régulièrement nos prêts et acceptations pour déterminer si certains prêts devraient être classés comme douteux et, le cas échéant, faire l'objet d'une provision ou d'une radiation (autres que les prêts à tempérament aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit qui sont radiés dans certaines conditions, tel que nous l'expliquons sous la rubrique Prêts douteux). Notre révision des prêts-problèmes est exécutée au moins une fois par trimestre par nos gestionnaires de comptes, qui évaluent les possibilités de recouvrement ultime et les montants estimatifs de recouvrement des prêts concernés, en tenant compte de tous les événements et conditions qu'ils jugent pertinents à la situation du prêt. Cette évaluation est ensuite examinée et approuvée par un agent de crédit indépendant.

Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt douteux, nous utilisons la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés au taux effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé soit au moyen de la juste valeur des sûretés sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus et des montants dont la loi exige le versement à l'emprunteur, soit au moyen du cours du marché observable pour le prêt. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts et peut comprendre des espèces, des titres, des biens immobiliers, des comptes clients, des garanties, des stocks ou d'autres immobilisations.

#### Provision générale

Nous maintenons une provision générale pour couvrir toute perte de valeur qui, dans le portefeuille de prêts actuel, ne peut encore être liée à des prêts en particulier. Notre démarche à l'égard de l'établissement et du maintien de la provision générale est fondée sur la ligne directrice qui a été publiée par le BSIF.

La provision générale est réexaminée trimestriellement. Pour déterminer le niveau approprié de cette provision, un certain nombre de facteurs sont considérés, notamment un modèle de provision générale qui applique les taux historiques de perte prévue et de perte non prévue aux soldes existants en tenant compte de la sensibilité aux cotes de risque, aux secteurs d'activité et aux produits de crédit. Les résultats du modèle sont ensuite examinés en tenant compte du niveau de la provision existante, ainsi que du jugement de la direction concernant la qualité du portefeuille, la répartition selon les secteurs, la conjoncture économique et les conditions du marché du crédit.

**Dotation à la provision pour pertes sur créances**

Les changements à la valeur de notre portefeuille de prêts résultant de pertes reliées au crédit ou du recouvrement de sommes ayant déjà fait l'objet de

provisions ou de radiations sont inclus dans la dotation à la provision pour pertes sur créances inscrite à notre état consolidé des résultats.

Le tableau ci-dessous fait état des prêts, y compris les engagements de clients aux termes d'acceptations, et de la provision pour pertes sur créances par catégorie de prêts :

(en millions de dollars canadiens)	Prêts hypothécaires à l'habitation		Prêts sur cartes de crédit, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers		Prêts aux entreprises et aux administrations publiques		Engagements de clients aux termes d'acceptations		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Au 31 octobre										
Montant brut à la fin de l'exercice	<b>49 343 \$</b>	52 429 \$	<b>45 857 \$</b>	37 682 \$	<b>84 151 \$</b>	62 650 \$	<b>9 358 \$</b>	12 389 \$	<b>188 709 \$</b>	165 150 \$
Provision spécifique au début de l'exercice	<b>14 \$</b>	5 \$	<b>1 \$</b>	1 \$	<b>142 \$</b>	147 \$	<b>– \$</b>	– \$	<b>157 \$</b>	153 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	<b>5</b>	11	<b>332</b>	218	<b>733</b>	74	<b>–</b>	–	<b>1 070</b>	303
Recouvrements	<b>–</b>	–	<b>91</b>	72	<b>23</b>	19	<b>–</b>	–	<b>114</b>	91
Radiations	<b>(6)</b>	(2)	<b>(422)</b>	(287)	<b>(542)</b>	(102)	<b>–</b>	–	<b>(970)</b>	(391)
Écarts de change et autres	<b>–</b>	–	<b>–</b>	(3)	<b>55</b>	4	<b>–</b>	–	<b>55</b>	1
Provision spécifique à la fin de l'exercice	<b>13</b>	14	<b>2</b>	1	<b>411</b>	142	<b>–</b>	–	<b>426</b>	157
Provision générale au début de l'exercice	<b>11</b>	23	<b>327</b>	340	<b>517</b>	506	<b>43</b>	36	<b>898</b>	905
Dotation à la provision pour pertes sur créances	<b>(3)</b>	(12)	<b>(85)</b>	(13)	<b>350</b>	68	<b>(2)</b>	7	<b>260</b>	50
Écarts de change et autres	<b>–</b>	–	<b>–</b>	–	<b>163</b>	(57)	<b>–</b>	–	<b>163</b>	(57)
Provision générale à la fin de l'exercice	<b>8</b>	11	<b>242</b>	327	<b>1 030</b>	517	<b>41</b>	43	<b>1 321</b>	898
Provision totale	<b>21 \$</b>	25 \$	<b>244 \$</b>	328 \$	<b>1 441 \$</b>	659 \$	<b>41 \$</b>	43 \$	<b>1 747 \$</b>	1 055 \$
Montant net à la fin de l'exercice	<b>49 322 \$</b>	52 404 \$	<b>45 613 \$</b>	37 354 \$	<b>82 710 \$</b>	61 991 \$	<b>9 317 \$</b>	12 346 \$	<b>186 962 \$</b>	164 095 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, des prêts restructurés pour un montant de 3 millions de dollars ont été classés comme productifs (3 millions en 2007). Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices terminés le 31 octobre 2008 et 2007.

Au 31 octobre 2008, les prêts comprenaient des prêts libellés en dollars américains d'une valeur de 78 782 millions de dollars (56 356 millions en 2007) et des prêts libellés en d'autres devises d'une valeur de 2 608 millions de dollars (1 909 millions en 2007).

Le tableau ci-dessous fait état de la répartition géographique des prêts, y compris les engagements de clients aux termes d'acceptations, et de la provision pour pertes sur créances :

(en millions de dollars canadiens)	Solde brut		Provision spécifique		Provision générale		Solde net	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Répartition géographique 1) :								
Canada	<b>139 849 \$</b>	145 765 \$	<b>129 \$</b>	105 \$	<b>579 \$</b>	587 \$	<b>139 141 \$</b>	145 073 \$
États-Unis	<b>64 975</b>	51 634	<b>256</b>	51	<b>742</b>	311	<b>63 977</b>	51 272
Autres pays	<b>11 918</b>	4 844	<b>41</b>	1	<b>–</b>	–	<b>11 877</b>	4 843
Total	<b>216 742 \$</b>	202 243 \$	<b>426 \$</b>	157 \$	<b>1 321 \$</b>	898 \$	<b>214 995 \$</b>	201 188 \$

1) La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

Le tableau ci-dessous fait état des prêts douteux, y compris les provisions correspondantes :

(en millions de dollars canadiens)	Solde brut des prêts douteux		Provision spécifique		Solde, déduction faite de la provision spécifique	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Prêts hypothécaires à l'habitation	<b>224 \$</b>	126 \$	<b>13 \$</b>	14 \$	<b>211 \$</b>	112 \$
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	<b>182</b>	55	<b>2</b>	1	<b>180</b>	54
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	<b>1 981</b>	539	<b>411</b>	142	<b>1 570</b>	397
Total	<b>2 387 \$</b>	720 \$	<b>426 \$</b>	157 \$	<b>1 961 \$</b>	563 \$
Répartition géographique 1) :						
Canada	<b>803 \$</b>	454 \$	<b>129 \$</b>	105 \$	<b>674 \$</b>	349 \$
États-Unis	<b>1 494</b>	262	<b>256</b>	51	<b>1 238</b>	211
Autres pays	<b>90</b>	4	<b>41</b>	1	<b>49</b>	3
Total	<b>2 387 \$</b>	720 \$	<b>426 \$</b>	157 \$	<b>1 961 \$</b>	563 \$

1) La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

Le solde des prêts entièrement garantis en souffrance depuis une période allant de 90 à 180 jours, mais qui n'ont pas encore été classés comme douteux, s'établissait à 68 millions et à 58 millions de dollars au 31 octobre 2008 et 2007 respectivement.

**Biens saisis**

Les biens que nous avons obtenus d'emprunteurs en règlement de leurs prêts sont comptabilisés à leur juste valeur et classés comme détenus à des fins d'utilisation ou à des fins de vente, selon les intentions de la direction. La juste valeur est déterminée d'après les prix du marché, lorsqu'ils sont disponibles. Sinon, elle est déterminée selon d'autres méthodes, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, ou selon les prix du marché pour des actifs similaires.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, des prêts douteux ont donné lieu à des saisies dans le cadre desquelles nous avons reçu 45 millions de dollars de biens immobiliers que nous avons classés comme détenus à des fins de vente (aucun prêt douteux n'a donné lieu à une saisie de biens en 2007). Les biens classés comme détenus à des fins de vente sont cédés de manière ordonnée.

Notre solde brut moyen des prêts et acceptations douteux s'élevait à 1 568 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 (677 millions en 2007). Notre solde moyen des prêts douteux, déduction faite de la provision spécifique, s'élevait à 1 245 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 (516 millions en 2007).

Si nous n'avions classé aucun prêt comme douteux au cours des exercices terminés le 31 octobre 2008, 2007 et 2006, nous aurions constaté un revenu d'intérêts supplémentaire de 102 millions, 43 millions et 45 millions de dollars respectivement pour ces exercices. Nous n'avons constaté aucun revenu d'intérêts en espèces sur prêts douteux pour les exercices terminés le 31 octobre 2008, 2007 et 2006.

**Vente de prêts douteux**

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, nous avons comptabilisé un gain net à la vente de prêts douteux de 2 millions de dollars (12 millions en 2007).